



PMA AUTOCARS

1 BIS BLD COTTE
95880 ENGHEN LES BAINS

ORIGINAL

1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE 1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD		2. ÉMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS		9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule)	
3. VALABLE			4. Code pays/Code Assureur/Numéro		
DU		AU		F 1022 / 19701245	
Jour	Mois	Année	Jour		
01	01	20	31	12	20
(Ces deux dates comprises)					
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° châssis ou N° du moteur :		6. Catégorie du véhicule*		7. Marque du véhicule	
DR-787-GC		E		MERCEDES	
8. VALIDITÉ TERRITORIALE				10. Cette carte a été délivrée par :	
Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée. (Pour information complémentaire, visitez www.cobx.org) Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.				DIF Assurances – BP 60989 – 84094 AVIGNON. Orias : 07 005 967 sous couvert de Ethias SA Rue des Croisiers 24 - 4000 LIÈGE Entreprise d'assurance agréée sous le n° 0196	
				11. Signature de l'assureur	
				 Ph. LALLEMAND Chief Executive Officer Président du Comité de direction	
Renseignements utiles					
Convention n° E90					
Assistance médicale + véhicule					
7J/7, 24H/24 au +33 (0)1 41 85 94 84					
* CATÉGORIES DE VÉHICULES – CODE					
19203313					
A. Automobile		C. Camion ou tracteur		E. Autobus ou autocar	
B. Motocycle		D. Cycle à moteur auxiliaire		G. Autres	
		F. Remorque			



Téléchargez notre application
DIF Assistance Mobile

Apposition non soumise pour les
véhicules de plus de 3,5 T
– Décret n° 85879 du 22.08.85



PMA AUTOCARS
 1 BIS BLD COTTE
 95880 ENGHEN LES BAINS

1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE 1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD		2. ÉMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS		ORIGINAL	
9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule)					
3. VALABLE			4. Code pays/Code Assureur/Numéro		
DU		AU		F 1022 /	
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année
01	01	20	31	12	20
(Ces deux dates comprises)					
19701245					
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° châssis ou N° du moteur :		6. Catégorie du véhicule*		7. Marque du véhicule	
EC-007-BJ		E		IVECO	
8. VALIDITÉ TERRITORIALE			10. Cette carte a été délivrée par :		11. Signature de l'assureur
Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée. (Pour information complémentaire, visitez www.cobx.org) Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.			DIF Assurances – BP 60989 – 84094 AVIGNON. Orias : 07 005 967 sous couvert de Ethias SA Rue des Croisiers 24 - 4000 LIÈGE Entreprse d'assurance agréée sous le n° 0196		 Ph. LALLEMAND Chief Executive Officer Président du Comité de direction
Renseignements utiles					
Convention n° E90					
Assistance médicale + véhicule					
7J/7, 24H/24 au +33 (0)1 41 85 94 84					
* CATÉGORIES DE VÉHICULES – CODE					
19203314					
A. Automobile		C. Camion ou tracteur		E. Autobus ou autocar	
B. Motocycle		D. Cycle à moteur auxiliaire		F. Remorque	
				G. Autres	



Téléchargez notre application
 DIF Assistance Mobile

Apposition non soumise pour les
 véhicules de plus de 3,5 T
 – Décret n° 85879 du 22.08.85



PMA AUTOCARS
 1 BIS BLD COTTE
 95880 ENGHEN LES BAINS

1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE 1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD		2. ÉMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS		ORIGINAL																																																	
3. VALABLE			4. Code pays/Code Assureur/Numéro																																																		
DU		AU		F 1022 /																																																	
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année																																																
01	01	20	31	12	20																																																
(Ces deux dates comprises)																																																					
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° châssis ou N° du moteur :		6. Catégorie du véhicule*		7. Marque du véhicule																																																	
EC-429-BJ		E		IVECO																																																	
8. VALIDITÉ TERRITORIALE				9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule)																																																	
Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée. (Pour information complémentaire, visitez www.cobx.org) Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.				PMA AUTOCARS 1 BIS BLD COTTE 95880 ENGHEN LES BAINS																																																	
<table border="1"> <tr> <td>A</td><td>B</td><td>BG</td><td>CY¹</td><td>CZ</td><td>D</td><td>DK</td><td>E</td><td>EST</td><td>F</td><td>FIN</td><td>GB</td> </tr> <tr> <td>GR</td><td>H</td><td>HR</td><td>I</td><td>IRL</td><td>IS</td><td>L</td><td>LT</td><td>LV</td><td>M</td><td>N</td><td>NL</td> </tr> <tr> <td>P</td><td>PL</td><td>RO</td><td>S</td><td>SK</td><td>SLO</td><td>CH</td><td>AL</td><td>AND</td><td>AZ²</td><td>BIH</td><td>BY</td> </tr> <tr> <td>IL</td><td>IT</td><td>MA</td><td>MD</td><td>MK</td><td>MNE</td><td>RS</td><td>SRB³</td><td>TN</td><td>TR</td><td>UA</td><td></td> </tr> </table>				A	B	BG	CY ¹	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ ²	BIH	BY	IL	IT	MA	MD	MK	MNE	RS	SRB ³	TN	TR	UA		10. Cette carte a été délivrée par : DIF Assurances – BP 60989 – 84094 AVIGNON. Orias : 07 005 967 sous couvert de Ethias SA Rue des Croisiers 24 - 4000 LIÈGE Entrepris d'assurance agréée sous le n° 0196	
A	B	BG	CY ¹	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB																																										
GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL																																										
P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ ²	BIH	BY																																										
IL	IT	MA	MD	MK	MNE	RS	SRB ³	TN	TR	UA																																											
				11. Signature de l'assureur																																																	
				 Ph. LALLEMAND Chief Executive Officer Président du Comité de direction																																																	
				Renseignements utiles Convention n° E90 Assistance médicale + véhicule 7J/7, 24H/24 au +33 (0)1 41 85 94 84																																																	
1 La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre. 2 La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de l'Azerbaïdjan. 3 La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie				* CATÉGORIES DE VÉHICULES – CODE 19203315 A. Automobile C. Camion ou tracteur E. Autobus ou autocar G. Autres B. Motocycle D. Cycle à moteur auxiliaire F. Remorque																																																	



Téléchargez notre application
 DIF Assistance Mobile

Apposition non soumise pour les
 véhicules de plus de 3,5 T
 – Décret n° 85879 du 22.08.85



PMA AUTOCARS
1 BIS BLD COTTE
95880 ENGHEN LES BAINS

1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE 1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD		2. ÉMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS		9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule)																																																	
3. VALABLE			4. Code pays/Code Assureur/Numéro																																																		
DU		AU		F 1022 /																																																	
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année																																																
01	01	20	31	12	20																																																
(Ces deux dates comprises)																																																					
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° châssis ou N° du moteur :		6. Catégorie du véhicule*		7. Marque du véhicule																																																	
EL-941-HS		E		INTEGRALIA																																																	
8. VALIDITÉ TERRITORIALE				10. Cette carte a été délivrée par :																																																	
<p>Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée. (Pour information complémentaire, visitez www.cobx.org) Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.</p>				<p>DIF Assurances – BP 60989 – 84094 AVIGNON. Orias : 07 005 967 sous couvert de Ethias SA Rue des Croisiers 24 - 4000 LIÈGE Entreprise d'assurance agréée sous le n° 0196</p>																																																	
				11. Signature de l'assureur																																																	
				 Ph. LALLEMAND Chief Executive Officer Président du Comité de direction																																																	
Renseignements utiles																																																					
<table border="1"> <tr> <td>A</td><td>B</td><td>BG</td><td>CY¹</td><td>CZ</td><td>D</td><td>DK</td><td>E</td><td>EST</td><td>F</td><td>FIN</td><td>GB</td> </tr> <tr> <td>GR</td><td>H</td><td>HR</td><td>I</td><td>IRL</td><td>IS</td><td>L</td><td>LT</td><td>LV</td><td>M</td><td>N</td><td>NL</td> </tr> <tr> <td>P</td><td>PL</td><td>RO</td><td>S</td><td>SK</td><td>SLO</td><td>CH</td><td>AL</td><td>AND</td><td>AZ²</td><td>BIH</td><td>BY</td> </tr> <tr> <td>IL</td><td>IR</td><td>MA</td><td>MD</td><td>MK</td><td>MNE</td><td>ROG</td><td>SRB³</td><td>TN</td><td>TR</td><td>UA</td><td></td> </tr> </table>						A	B	BG	CY ¹	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ ²	BIH	BY	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	ROG	SRB ³	TN	TR	UA	
A	B	BG	CY ¹	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB																																										
GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL																																										
P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ ²	BIH	BY																																										
IL	IR	MA	MD	MK	MNE	ROG	SRB ³	TN	TR	UA																																											
<p>Convention n° E90</p> <p>Assistance médicale + véhicule</p> <p>7J/7, 24H/24 au +33 (0)1 41 85 94 84</p>																																																					
<p>* CATÉGORIES DE VÉHICULES – CODE</p> <table border="0"> <tr> <td>A. Automobile</td> <td>C. Camion ou tracteur</td> <td>E. Autobus ou autocar</td> <td>G. Autres</td> </tr> <tr> <td>B. Motorcycle</td> <td>D. Cycle à moteur auxiliaire</td> <td>F. Remorque</td> <td></td> </tr> </table>						A. Automobile	C. Camion ou tracteur	E. Autobus ou autocar	G. Autres	B. Motorcycle	D. Cycle à moteur auxiliaire	F. Remorque																																									
A. Automobile	C. Camion ou tracteur	E. Autobus ou autocar	G. Autres																																																		
B. Motorcycle	D. Cycle à moteur auxiliaire	F. Remorque																																																			
<p>19203316</p>																																																					
<p>1 La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre. 2 La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de l'Azerbaïdjan 3 La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie</p>																																																					



Téléchargez notre application
DIF Assistance Mobile

Apposition non soumise pour les
véhicules de plus de 3,5 T
– Décret n° 85879 du 22.08.85

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du au

01/01/2020 31/12/2020

Identification

EW-641-KC

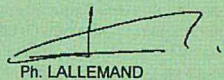
N° 19701245

ETHIAS

PMA AUTOCARS

1 BIS BLD COTTE
95880 ENGHEN LES BAINS

ORIGINAL

1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE 1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD		2. ÉMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS		9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule)	
3. VALABLE			4. Code pays/Code Assureur/Numéro		
DU		AU		F 1022 / 19701245	
Jour	Mois	Année	Jour		
01	01	20	31	12	20
(Ces deux dates comprises)					
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° châssis ou N° du moteur :		6. Catégorie du véhicule*		7. Marque du véhicule	
EW-641-KC		E		IVECO	
8. VALIDITÉ TERRITORIALE				10. Cette carte a été délivrée par :	
Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée. (Pour information complémentaire, visitez www.cobx.org) Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.				DIF Assurances – BP 60989 – 84094 AVIGNON. Orias : 07 005 967 sous couvert de Ethias SA Rue des Croisiers 24 - 4000 LIÈGE Entreprise d'assurance agréée sous le n° 0196	
				11. Signature de l'assureur	
				 Ph. LALLEMAND Chief Executive Officer Président du Comité de direction	
Renseignements utiles					
Convention n° E90					
Assistance médicale + véhicule					
7J/7, 24H/24 au +33 (0)1 41 85 94 84					
* CATÉGORIES DE VÉHICULES – CODE					
19203317					
A. Automobile		C. Camion ou tracteur		E. Autobus ou autocar	
B. Motocycle		D. Cycle à moteur auxiliaire		F. Remorque	
				G. Autres	



Téléchargez notre application
DIF Assistance Mobile

Apposition non soumise pour les
véhicules de plus de 3,5 T
– Décret n° 85879 du 22.08.85

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du au

01/01/2020 31/12/2020

Identification

BY-637-SL

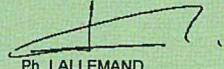
N° 19701245

ETHIAS

PMA AUTOCARS

1 BIS BLD COTTE
95880 ENGHEN LES BAINS

ORIGINAL

1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE 1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD		2. ÉMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS		9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule)																																																	
3. VALABLE			4. Code pays/Code Assureur/Numéro																																																		
DU		AU		F 1022 /																																																	
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année																																																
01	01	20	31	12	20																																																
(Ces deux dates comprises)																																																					
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° châssis ou N° du moteur :		6. Catégorie du véhicule*		7. Marque du véhicule																																																	
BY-637-SL		A		MERCEDES																																																	
8. VALIDITÉ TERRITORIALE				10. Cette carte a été délivrée par :																																																	
<p>Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée. (Pour information complémentaire, visitez www.cobx.org)</p> <p>Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.</p>				<p>DIF Assurances – BP 60989 – 84094 AVIGNON. Orias : 07 005 967 sous couvert de Ethias SA Rue des Croisiers 24 - 4000 LIÈGE Entreprise d'assurance agréée sous le n° 0196</p>																																																	
				11. Signature de l'assureur																																																	
				 Ph. LALLEMAND Chief Executive Officer Président du Comité de direction																																																	
Renseignements utiles																																																					
<table border="1"> <tr> <td>A</td><td>B</td><td>BG</td><td>CY¹</td><td>CZ</td><td>D</td><td>DK</td><td>E</td><td>EST</td><td>F</td><td>FIN</td><td>GB</td> </tr> <tr> <td>GR</td><td>H</td><td>HR</td><td>I</td><td>IRL</td><td>IS</td><td>L</td><td>LT</td><td>LV</td><td>M</td><td>N</td><td>NL</td> </tr> <tr> <td>P</td><td>PL</td><td>RO</td><td>S</td><td>SK</td><td>SLO</td><td>CH</td><td>AL</td><td>AND</td><td>AZ²</td><td>BIH</td><td>BY</td> </tr> <tr> <td>IL</td><td>IN</td><td>MA</td><td>MD</td><td>MK</td><td>MNE</td><td>ROS</td><td>SRB³</td><td>TN</td><td>TR</td><td>UA</td><td></td> </tr> </table>						A	B	BG	CY ¹	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ ²	BIH	BY	IL	IN	MA	MD	MK	MNE	ROS	SRB ³	TN	TR	UA	
A	B	BG	CY ¹	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB																																										
GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL																																										
P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ ²	BIH	BY																																										
IL	IN	MA	MD	MK	MNE	ROS	SRB ³	TN	TR	UA																																											
<p>1 La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.</p> <p>2 La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de l'Azerbaïdjan</p> <p>3 La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie</p>																																																					
<p>* CATÉGORIES DE VÉHICULES – CODE</p> <table border="0"> <tr> <td>A. Automobile</td> <td>C. Camion ou tracteur</td> <td>E. Autobus ou autocar</td> <td>G. Autres</td> </tr> <tr> <td>B. Motorcycle</td> <td>D. Cycle à moteur auxiliaire</td> <td>F. Remorque</td> <td></td> </tr> </table>						A. Automobile	C. Camion ou tracteur	E. Autobus ou autocar	G. Autres	B. Motorcycle	D. Cycle à moteur auxiliaire	F. Remorque																																									
A. Automobile	C. Camion ou tracteur	E. Autobus ou autocar	G. Autres																																																		
B. Motorcycle	D. Cycle à moteur auxiliaire	F. Remorque																																																			
<p>Convention n° HD1</p> <p>Assistance médicale + véhicule</p> <p>7J/7, 24H/24 au +33 (0)1 41 85 94 84</p> <p>19203318</p>																																																					



Téléchargez notre application
DIF Assistance Mobile

Apposition non soumise pour les
véhicules de plus de 3,5 T
– Décret n° 85879 du 22.08.85